

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 54 (1974)
Heft: 1

Artikel: Aider l'innovation
Autor: Charbonnel, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AIDER L'INNOVATION



Depuis quelques années, la France a pris conscience du rôle moteur que doivent jouer la recherche et l'innovation dans le développement de notre économie. Elles sont toutes les deux un agent de notre croissance dans la mesure où une découverte scientifique, une technique nouvelle, un produit nouveau, créent non seulement de nouveaux débouchés, mais apportent aux hommes la satisfaction de leurs besoins sociaux et une nouvelle qualité de vie.

Mais qu'est-ce que l'innovation? C'est l'ensemble des moyens mis en œuvre pour exploiter une idée nouvelle, une idée qui se concrétise et s'insère dans le circuit économique par un cheminement et des délais plus ou moins rapides. Par exemple, il a fallu 112 ans pour commercialiser le principe de la photographie et 3 ans pour que les circuits intégrés soient inclus dans les ordinateurs.

Cependant, entre la naissance de l'idée et son intégration dans le circuit industriel, se développent des obstacles qui sont le plus souvent d'origine technique et financière.

Notre principe en matière d'innovation est que celle-ci doit être avant tout l'affaire de l'entreprise, sans nier toutefois le rôle des pouvoirs publics qui doivent créer un climat favorable à son développement.

L'innovation est, à vrai dire, la chance de l'entreprise qui a la volonté de se maintenir face à une concurrence de plus en plus vive à la fois de l'intérieur et hors de nos frontières. Elle n'est d'ailleurs pas le privilège des grandes et puissantes sociétés, et se rencontre également parmi les petites et moyennes entreprises, contribuant ainsi au rajeunissement et à l'extension de notre tissu industriel.

Certes, le développement et la mise au point de procédés nouveaux sont souvent une charge très lourde pour une entreprise, surtout si celle-ci est modeste. C'est pourquoi, l'État et certains organismes sont intervenus, soit pour inciter l'entreprise à innover, soit pour l'y aider.

Depuis quelques années, un certain nombre d'actions propres à favoriser l'innovation ont été mises en place.

En plus des circuits habituels des crédits d'équipement, accessibles aux promoteurs de l'innovation, les pouvoirs publics ont favorisé la création de sociétés de financement dotées d'un statut spécial, qui participent au capital d'entreprises innovatrices.

La première de ces sociétés, appelée maintenant la Sofinnova, a reçu et examiné depuis 1972 plus de 500 projets, dont une trentaine ont été financés, afin d'industrialiser les innovations ainsi sélectionnées. Pour que les capitaux

prennent plus facilement certains risques industriels, des avantages fiscaux ont été prévus dans ce cas.

Par ailleurs, deux organismes, l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche et l'Association nationale pour la recherche technique, de par leurs missions, favorisent l'innovation. La première assure la liaison entre la recherche scientifique et technique et l'industrie; son but est de valoriser dans de bonnes conditions les recherches effectuées dans les laboratoires, c'est-à-dire d'insérer la recherche dans l'économie; la seconde regroupe les laboratoires et centres de recherche aussi bien publics que privés et professionnels.

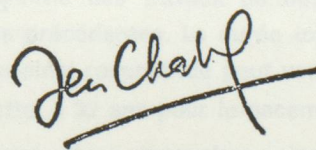
D'autre part, le Bureau national d'information scientifique et technique créé en février 1973 au sein du Ministère du développement industriel et scientifique, constitue et coordonne un fonds documentaire en liaison avec tous les centres et organismes d'information scientifique.

J'estime également importants tous les efforts entrepris par la Fondation de l'innovation auprès du grand public et des industriels pour les sensibiliser sur le problème de l'innovation, en organisant des conférences, des salons et des débats. La presse n'a pas été non plus la dernière à prendre conscience des grands thèmes de l'innovation et beaucoup d'articles et de publications ont été consacrés à ce sujet.

Le Ministère du développement industriel et scientifique favorise également l'innovation au niveau régional, car la région contient de nombreux facteurs de notre réussite industrielle: ses petites et moyennes industries, ses universités, ses chercheurs, ses centres techniques, etc. Il fallait créer une liaison entre l'université et l'industrie. C'est pourquoi, des délégués aux relations industrielles ont été mis en place. Ils ont principalement pour mission de faire connaître aux industriels les activités des établissements de recherche, de susciter des contrats entre l'industrie et les laboratoires, enfin de faire connaître l'industrie aux chercheurs et aux enseignants.

Aujourd'hui, l'action de la France dans le domaine de l'innovation est positive. Beaucoup de responsables, qu'ils soient industriels, universitaires, scientifiques ou politiques, au niveau national ou au niveau régional, sont intéressés par le développement de l'innovation. Et l'intérêt à innover est d'autant plus grand qu'actuellement, face à la raréfaction des matières premières et des sources d'énergie, nous devons porter nos efforts vers la recherche de biens de remplacement.

Nous sommes persuadés que l'innovation est la chance d'un pays s'il veut se maintenir en bonne place au sein des nations développées: choisir l'innovation, c'est en effet choisir la création et le progrès. Mais ce choix ne se justifie, au delà des impératifs économiques, que si l'innovation apporte quelque chose de plus à l'homme, à la fois dans sa manière de vivre et dans le sens qu'il donne à la vie.



Jean CHARBONNEL

Ministre du Développement Industriel et Scientifique